

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 06 novembre 2014

Présents :

MMES Hauda ARAB – Brigitte BOCHATON – Isabelle DAILLE-JACQUETIN – Catherine FAIVRE – Laurence FRAN CART – Isabelle GEINDRE – Monique HERVÉ – Berthe-Ange LAUDET – Charlotte MONEL – Claire PRESCHOUX –
MM. Pierre-Louis BESSON – Julien BOURGEOIS – Franck EGARD – Alexandre GARIN – Christophe GERBELOT – Mathias LEBLOIS – Olivier MARMET – Alain PONCET – Julien ROUTIN – Bruno STELLIAN – Régis VION

Absents :

Bernadette BUGNET donne pouvoir à Bruno STELLIAN
Antoine FATIGA donne pouvoir à Catherine FAIVRE
Séverine SUCHERE donne pouvoir à Brigitte BOCHATON
Marie-Laure CHEVALLIER
Patrick NICOLLET
Laurent TOCHON

Brigitte BOCHATON invite le Conseil Municipal à :

1. désigner le secrétaire de séance : **Olivier MARMET**
2. approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité
3. prendre acte des 7 Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Dotations globalisées écoles maternelle et élémentaire

Isabelle Geindre expose que la commission « Affaires scolaires et périscolaires » s'est réunie le 31 octobre et projette en séance les demandes détaillées de dotations globalisées des deux écoles pour l'année 2014/2015 que les conseillers ont reçues au préalable : 4 730 € pour l'école maternelle et 8 656 € pour l'école élémentaire contre respectivement 4 590 € et 8 624 € en 2013/2014.

Isabelle Geindre explique aux conseillers municipaux en quoi consiste le projet Land Art qui sera réalisé en collaboration avec une artiste qui fait des expositions. La commission « Affaires scolaires et périscolaires » s'est réunie et propose d'accéder aux demandes des deux écoles. **Isabelle Geindre** rappelle qu'au global (fournitures

scolaires / dotations globalisées / classes de découverte) l'aide de la Mairie représente 26 666 € en 2012 ; 26 844 € en 2013 et annonce une projection similaire pour 2014 avec environ 26 500 €. La commission « Affaires scolaires et périscolaires » propose néanmoins de rappeler aux écoles qu'il convient d'étaler les classes de découvertes de plus en plus nombreuses au fil des années car additionnées aux TAP (5 classes partiront cette année en classe de découverte) la dépense devient importante.

Mathias Leblois rappelle que les classes de découverte représentent le dynamisme de l'équipe pédagogique et donc qu'il ne faut pas non plus couper son élan.

Isabelle Geindre ajoute qu'il s'agit de veiller aux montants des dotations car les frais sont sans cesse en augmentation. Le fait que certains niveaux ne partent que 3 jours diminue cependant un peu le coût.

Olivier Marmet demande pourquoi les gros projets tels que le Land Art ne serait pas inclus dans les TAP afin de diminuer les frais.

Isabelle Geindre précise que cette action fait partie du projet pédagogique de l'école, les enfants sont très motivés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les montants des dotations globalisées proposés pour l'année 2014/2015 : 4 730 € pour l'école maternelle et 8 652 € pour l'école élémentaire.

Isabelle Geindre soumet également le montant de la subvention USEP pour l'année 2014/2015 proposé par la commission « Affaires scolaires et périscolaires ». Elle rappelle que la commune donne chaque année une subvention et que l'USEP qui se déroulait avant le mercredi se déroule désormais pendant les heures de classe et donc tous les élèves sont inscrits. Plusieurs sorties ont été réalisées et sont également prévues : Indiana Mômes, le Cross, la Journée trappeur, l'orientation à La Rochette, les Chemins de la mémoire etc... dont certaines rejoignent les programmes scolaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le montant de la subvention USEP proposé pour l'année 2014/2015 : 850 €.

2. Attribution de l'indemnité de conseil au comptable

Brigitte Bochaton expose aux conseillers municipaux que les collectivités peuvent octroyer une indemnité de conseil aux comptables chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux. Les conditions d'attribution de l'indemnité sont fixées par une loi de 1982 ainsi qu'un arrêté ministériel de 1983.

Madame le Maire ajoute que l'alinéa 3 de l'arrêté précité prévoit qu'une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement du conseil municipal qui peut se prononcer sur la durée du mandat ou chaque année.

Brigitte Bochaton précise que l'indemnité de conseil est calculée sur la moyenne des dépenses communales des trois dernières années. Pour 2014, l'indemnité de conseil soumise au vote s'élève à 636,50 € brut et 580,13 € net. Pour mémoire, en 2012 et 2013, l'indemnité a été attribuée en totalité, respectivement 644,07 € brut et 645,56 € brut.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer annuellement une indemnité de conseil au percepteur, calculée conformément à l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, sur la moyenne des dépenses communales des trois dernières années par 22 voix pour et 2 oppositions (**Monique Hervé** et **Charlotte Monel**).

Par 16 voix pour, 2 oppositions (**Monique Hervé** et **Charlotte Monel**) et 6 votes autres (qui souhaitaient l'attribuer en totalité : **Brigitte Bochaton, Isabelle Daille-Jacquelin, Catherine Faivre, Antoine Fatiga, Olivier Marmet** et **Séverine Suchère**), le Conseil Municipal décide d'attribuer une indemnité de conseil 2014 au percepteur de 50% soit 318.25 € bruts et 290.06 € nets.

Isabelle Geindre précise qu'il est nécessaire que tout le monde fasse des efforts dans un contexte qui est difficile financièrement.

3. Rachat d'un caveau dans le cimetière communal : décision modificative n°1

Bruno Stellian annonce qu'un habitant a acheté un caveau 6 places en 1992 avec une concession de 50 ans dans le cimetière communal au prix de 21 000 Frs (3 201,43 €) ; pour des raisons familiales il n'en aura pas l'utilité et a demandé son rachat par la commune. Le montant du rachat, calculé au prorata du nombre d'années écoulées, s'élève à 1 536,72 €.

Bruno Stellian précise que les concessions de 50 ans n'existent plus : elles passent à 30 ans. Il ajoute qu'afin de rembourser le demandeur, il convient aujourd'hui de prendre une décision modificative pour transférer ce montant du chapitre 022 (dépenses imprévues) au chapitre 67 (charges exceptionnelles de gestion) sur lequel aucune somme n'était prévue.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve la Décision Modificative n°1.

4. Demande de subvention dans le cadre du Contrat Territorial de Savoie (CTS) Volet départemental pour l'enveloppe de l'école maternelle

Alain Poncet rappelle que suite à l'audit énergétique des bâtiments communaux réalisé en juin 2010, la commune a souhaité planifier les travaux à réaliser pour améliorer la performance énergétique des bâtiments. En ce qui concerne l'école maternelle qui date de 1973, différents points ont été relevés pour améliorer le bâti, notamment reprendre l'enveloppe totale de l'école composée quasi entièrement de vitrages. Or, ces travaux s'avèrent lourds financièrement et annonce un montant estimatif de 400 000 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du Contrat Territorial de Savoie (CTS) Volet départemental pour l'enveloppe de l'école maternelle.

5. Fiscalité de l'urbanisme : taxe d'aménagement

Brigitte Bochaton rappelle que l'article L.331-2 de la loi de finances 2010 organise la fiscalité de l'urbanisme en introduisant une taxe unique d'aménagement et stipule que « *les délibérations sont adoptées au plus tard le 30 novembre pour entrer en vigueur au 1er janvier de l'année suivante* ». En 2011, le Conseil Municipal a donc instauré cette nouvelle taxe d'aménagement entrée en vigueur au 01/03/2012 en remplacement de l'ancienne Taxe Locale d'Équipement (TLE). Son taux avait été fixé à 3% pour 3 ans.

Madame le Maire explique que « la taxe d'aménagement s'applique lors du dépôt d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux. Le produit de la taxe est affecté en section d'investissement du budget. La part communale de la taxe d'aménagement est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un PLU. Le taux est de 1% à défaut de délibération fixant le taux de la taxe. Le taux de la part communale se situe entre 1% et 5% porté jusqu'à 20% dans certains secteurs (travaux substantiels de voirie, de réseaux, nécessité d'infrastructures supplémentaires, etc.). Il existe à côté du taux communal, un taux départemental unique qui ne peut être supérieur à 2,5%. La commune peut pratiquer des taux différents par secteurs de son territoire pour tenir compte du coût de l'urbanisation de chaque secteur. La délibération fixant le ou les taux est modifiable tous les ans. L'assiette de la taxe est obtenue en multipliant la surface de la construction ou des installations et aménagements par une valeur forfaitaire qui fait l'objet d'un abattement de 50% pour certaines catégories de constructions (HLM, 100 premiers m² des résidences principales...). Le taux voté s'applique à cette assiette ».

Brigitte Bochaton ajoute qu'il convient de délibérer pour soit maintenir ce taux, soit l'augmenter et propose de le passer à 5%, comme c'est d'ailleurs le cas dans la majorité des communes de l'agglomération.

Olivier Marmet demande si la ZAC des Châtaigneraies est concernée.

Brigitte Bochaton répond que les constructions et aménagements réalisés dans les Zones d'Aménagement Concertées sont exonérés puisque le coût des équipements est à charge des constructeurs ou des aménageurs.

Monique Hervé demande quelle est la base de calcul.

Brigitte Bochaton répond qu'il s'agit de la surface taxable.

Le mode de calcul de l'assiette de la taxe ainsi qu'un exemple concret à 3% et à 5% sont projetés en séance.

Par 23 voix pour et 1 abstention (**Monique Hervé**), le Conseil Municipal décide de passer le taux de la taxe d'aménagement de 3% à 5%.

6. Personnel : modification du tableau des emplois et maintien du régime indemnitaire des puéricultrices territoriales

Bruno Stellan annonce que le cadre d'emplois des puéricultrices territoriales (catégorie A) a été modifié par le décret n°2014-923 du 18 août 2014. Les fonctionnaires territoriaux, titulaires et stagiaires, membres de ce cadre d'emplois - un agent de la commune est concerné - sont intégrés, à compter du 1er septembre 2014 dans le nouveau cadre d'emplois des puéricultrices territoriales, sur la base de l'article 27 du décret du 18 août 2014 qui fixe dans un tableau la correspondance des grades et précise qu'il convient donc de modifier le tableau des emplois permanents de la commune.

Bruno Stellan ajoute que considérant la création de ce nouveau cadre d'emplois des puéricultrices territoriales et dans l'attente de la publication des décrets permettant la comparaison entre le nouveau cadre d'emplois des puéricultrices territoriales et le régime indemnitaire auquel elles peuvent prétendre, il convient de maintenir, à titre personnel, aux agents intégrés dans le cadre d'emplois des puéricultrices territoriales, le régime indemnitaire qui leur est actuellement applicable, dans l'attente de la publication des nouveaux textes relatifs au régime indemnitaire des agents de ce cadre d'emplois.

Bruno Stellan précise que l'agent concerné par ce changement passe de l'Indice brut : 498 / Indice majoré : 429 à l'Indice brut : 533 / Indice majoré : 456. Cela représente une différence de coût mensuel pour la commune de 201.30 € brut chargé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des emplois permanents de la commune et le maintien, à titre personnel, aux agents intégrés dans ce cadre d'emplois du régime indemnitaire qui leur est actuellement applicable.

7. Informations diverses

- **Brigitte Bochaton** informe qu'un appel d'offre est en cours concernant une étude paysagère sur le secteur de la Grobelle et la modification du PLU pour intégrer notamment les jardins familiaux de la ZAC des Châtaigneraies, les ZACOM, la Loi Grenelle 2, etc.

Alain Poncet ajoute que la commission « Travaux, Urbanisme et Bâtiments Communaux » s'est réunie et a décidé la création d'un Comité de pilotage de 6 personnes pour superviser la modification du PLU sur 10 mois comprenant **Madame le Maire, Marie-Laure Chevallier** adjointe à l'environnement, lui-même adjoint aux travaux, **Julien Bourgeois, Bernadette Bugnet** et un élu de la minorité. D'un commun accord les personnes ayant un intérêt direct ou indirect avec les secteurs concernés sont exclues. **Catherine Faivre** rejoint le Comité de pilotage. La remise des offres pour le marché est fixée au 26 novembre, l'audition aura lieu le 10 décembre et la première réunion se tiendra le 05 janvier 2015 à 14h00.

Catherine Faivre demande si un cahier des charges est déjà prêt.

Alain Poncet répond que les caractéristiques générales ont été précisées avec la DDT et que le cahier des charges est prêt. Il sera remis aux membres du Comité de pilotage.

- **Brigitte Bochaton** informe les conseillers municipaux que s'ils ont des questions sur le rapport d'activité de Chambéry métropole dont un exemplaire a été remis à chacun, ils peuvent les envoyer à maire@jacob-bellecombette.fr au plus tôt afin d'y répondre lors du prochain Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 19 décembre.
- **Brigitte Bochaton** annonce le lancement du prochain Défi « Familles à énergie positive » à La Motte-Servolex le 20 novembre à 19h00 qui a pour objectif de démontrer que tous ensemble il est possible de lutter efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre en participant à une action concrète, mesurable, et conviviale... en d'en profiter pour réduire ses factures d'énergie et demande aux conseillers municipaux de relayer l'information autour d'eux.
- **Brigitte Bochaton** demande un remplaçant pour prendre la relève d'**Hauda Arab** auprès de Bourses Jeunes compte-tenu de son emploi du temps qui ne lui permet plus de représenter la commune.
Hauda Arab précise que son rôle consiste à étudier des projets proposés avec des représentants de chaque commune lors de réunions bimensuelles et souligne la nécessité d'un suivi régulier aux réunions.
Charlotte Monel ajoute qu'il s'agit de jeunes qui partent en autonomie : ils perçoivent 75 % de la subvention avant le départ et 25 % après un rendu. La

commune verse 1 € par habitant et donc a un droit de regard car cela représente plus de 4 000 €.

Charlotte Monel et **Claire Preschoux** seront référentes.

- **Brigitte Bochaton** rappelle la pose de la 1^{ère} pierre des Roches Blanches à la ZAC des Châtaigneraies le vendredi 07 novembre à 11h00 sur site.
- **Charlotte Monel** informe les conseillers municipaux du lancement d'une enquête téléphonique par 4 membres du CCAS auprès des personnes âgées pour connaître leurs besoins. Sur 170 personnes de plus de 70 ans, une quarantaine de personnes a déjà répondu. Pour l'instant, les retours sont positifs : les séniors Jacobins sont très actifs, dynamiques et non isolés, avec quelques demandes de marche de 1h ou 1h30 sur la commune. L'enquête est bien accueillie grâce à la phase de prise de contact par courrier qui a permis de mettre les séniors en confiance.
Charlotte Monel lance un appel aux conseillers municipaux pour la distribution en fin d'année des colis aux personnes de plus de 80 ans qui ne seront pas présents au repas des séniors (qui aura lieu le 10 décembre) sur la base de 2-3 colis par conseiller à distribuer dans son secteur d'habitation : il faut téléphoner avant de passer. L'année dernière, les paniers étaient sur le thème italien pour un montant de 20 € environ, le panier de cette année sera savoyard pour un montant équivalent.
- **Claire Preschoux** annonce le Loto de la Sainte-Catherine qui aura lieu le samedi 22 novembre à La Jacobelle : ouverture des portes 18h00 et début des parties 19h00-19h15. Buvette et petite restauration sur place.
- **Isabelle Geindre** annonce que les enseignants et les parents ont souligné pendant le Conseil d'école la bonne organisation et la diversité des TAP par rapport à ce qui se passe dans d'autres communes car ce n'est pas facile à mettre en place.
- **Hauda Arab** fait un point sur l'évolution de l'accompagnement scolaire : en 2013/2014 il y avait 6 élèves pour 2 accompagnateurs et cette année 12 élèves pour 3 accompagnateurs : 4 de 6^{ème}, 2 de 5^{ème}, 4 de 4^{ème} et 2 de 2^{nde}. Face à des difficultés d'accueil à La Cabane, l'accompagnement scolaire s'effectue dès maintenant au Local Jeunes et à l'EPN en 3 groupes ce qui met plus de moyens à disposition, notamment l'accès aux ordinateurs pour les recherches sur Internet. L'agencement du Local Jeunes permet de créer un espace plus studieux. Un accompagnement en élémentaire est aussi possible.
Brigitte Bochaton ajoute que ce service a été mis en place en 2004, il est coordonné par **Nancy Rovira** et que les parents en sont très satisfaits.
- **Laurence Francart** qui fait partie de la commission « Agriculture, cours d'eau et développement durable » de Chambéry métropole fera prochainement un point sur les dossiers et les stratégies de développement agricoles en cours. Elle signale qu'elle a pu visiter TriAlpes, une usine d'épuration de 4^{ème} génération et

l'aménagement de la Leysse à Bissy etc. et que cela fut très instructif. Elle souhaite prendre rendez-vous avec **Luc Berthoud**, Vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable et des espaces naturels afin de faire le point sur plusieurs dossiers.

Brigitte Bochaton ajoute que si les conseillers qui sont dans les différentes commissions de Chambéry Métropole, souhaitent présenter des dossiers ou faire un point en Conseil Municipal, cela peut être mis à l'ordre du jour, tout comme des visites à Chambéry métropole peuvent être prévues.

- **Régis Vion** annonce la Braderie des enfants le dimanche 09 novembre à La Jacobelle.
- **Pierre-Louis Besson** rappelle la vente de tickets au profit du téléthon à 2 € et la journée du 06 décembre avec la vente de diots ainsi que la soirée dansante. Il annonce aussi le retour du séjour Hard'Dèche le 28 novembre à 19h30.
Il expose aussi l'évolution du tournoi du Grand Pré qui n'a pas eu lieu en 2014 faute de participants et du temps incertain : une réflexion est en cours pour changer et se diriger plutôt vers une fête de village au mois de septembre avec des animations sportives mais pas uniquement et qui serait adressée à tous les âges. La prochaine réunion aura lieu le 14 novembre et il invite tous ceux qui souhaitent participer et donner des idées.
- **Olivier Marmet** annonce la 1^{ère} soirée jeux organisée par les Conseillers Municipaux Jeunes pour tous les âges le vendredi 07 novembre de 20h00 à 22h00 à la salle du Revard. Il signale que ce type de soirée fonctionne très bien dans la zone urbaine de Chambéry et les jeunes espèrent avoir du monde notamment grâce au partenariat avec le magasin L'Antre des Jeux, rue Croix d'Or à Chambéry.
Olivier Marmet soulève le problème de bruit au niveau de La Jacobelle : sur la Place Livio Benedetti, le bruit a été limité jusqu'à 22h00 mais pas de l'autre côté, il demande donc si, compte-tenu des nuisances occasionnées pour le voisinage, la commune pourrait étudier la mise en place d'un limiteur de sons.

La séance est levée.